

CANTON DE  
CREIL NORD/CREIL SUD

Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
Reçu en préfecture le 29/04/2026  
Publié le 29/04/2026  
ID : 060-216001743-20260429-10DEL\_CM240426-DE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SENLIS

VILLE DE CREIL

du vendredi 24 avril 2026

**CONVOCATION**Date : 10 avril 2026  
Affichée le : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En	39
exercice :	
Présents :	32
Votants :	38
Pouvoirs :	6
Absent :	1

**Étaient présents :** M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUJELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUCHE - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUJELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

**LISTE DES DELIBERATIONS**AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

27 AVR. 2026

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

29 AVR. 2026

**Absents représentés**

M. BOUJDOUN  
M. NOUWYNCK  
M. MBAYE  
Mme DHOURY-LEHNER  
Mme FAZAL  
Mme EL BAKKALI

Pouvoir à M. RIFI SAIDI  
Pouvoir à Mme SOKOLONSKI  
Pouvoir à M. DIALLO  
Pouvoir à M. DEME  
Pouvoir à Mme LAMBRE  
Pouvoir à M. PERRIN

**Absents excusés****Absents non représentés**

M. AKABLI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

10

**Désignation des représentants de la commune aux assemblées générales des syndicats de copropriété****■ Rapport de présentation :****Rosa OULD SAID, Adjointe**

La loi du 10 juillet 1965 régit tout immeuble bâti ou groupe d'immeubles bâtis dont la propriété est répartie, entre plusieurs personnes, par lot comprenant chacun une partie privative et une quote-part de parties communes.

La collectivité des copropriétaires est constituée en un syndicat qui a la personnalité civile. Les décisions sont prises en assemblée générale des copropriétaires. Selon l'article 22 de la loi, lors de l'assemblée générale, chaque copropriétaire dispose d'un nombre de voix correspondant à sa quote-part dans les parties communes. Les décisions de l'assemblée générale de copropriété sont prises à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Dans le cas où une commune, personne morale de droit public, est copropriétaire, en application des dispositions de l'article L.2122-21 du code général des collectivités territoriales, le maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, notamment, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits.

Par conséquent, c'est le Maire ou son représentant qui doit siéger pour la commune aux assemblées

des copropriétés pour lesquelles la commune est membre. En tant que propriétaire des lots indiqués dans le tableau ci-après, la ville de Creil doit donc désigner des représentants qui siégeront aux assemblées générales et participeront aux votes desdites assemblées.

A cet effet, il vous est proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant selon le tableau suivant.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
 Reçu en préfecture le 29/04/2026  
 Publié le 29/04/2026  
 ID : 060-216001743-20260429-10DEL\_CM240426-DE

<b>SYNDICS DE COPROPRIETES</b>	<b>LOTS + OCCUPANTS + ADRESSES</b>	<b>REPRESENTANT TITULAIRE</b>	<b>REPRESENTANT SUPPLEANT</b>
Syndic 2ASC IMMOBILIER Copropriété 1 bis au 29 rue Jean Jaurès	* Lots 1 + 26 + 40 + 54 Occupant : BMI Tour Travel, agence de voyage 1 rue Jean Jaurès * Lots 11+ 12 + 32 + 46 + 60 Lieux inoccupés	Rosa OULD SAID	Mohamed ASSAMTI
Syndic 2ASC IMMOBILIER Copropriété Les Hautes Haies 14 rue Henri Dunant	* Lots 113 + 154 Occupant : SARL 10.COM, cybercafé, informatique, jeux vidéo, télécommunication 10 rue Léo Lagrange	Rosa OULD SAID	Mohamed ASSAMTI
Syndic AJASSOCIES Administrateur judiciaire provisoire jusqu'au 15/06/2026 Copropriété 18 rue Gérard de Nerval	* Lots 4 + 7 + 42 + 43 + 49 à 51 + 181 à 310 + 472 + 479 à 482 Garages 18 rue Gérard de Nerval	Rosa OULD SAID	Mohamed ASSAMTI
Syndic AMI Copropriété 21 à 23 et 25 avenue Antoine Chanut	* Lots 3 + 6 + 7 + 11 Occupant : Service Jeunesse 21 avenue Antoine Chanut * Lots 1 + 20 Occupant : Creil Exotique, épicerie 25 avenue Antoine Chanut	Rosa OULD SAID	Mohamed ASSAMTI

<b>SYNDICS DE COPROPRIETES</b>	<b>LOTS + OCCUPANTS + ADRESSES</b>	<b>REPRESENTANT TITULAIRE</b>	<b>REPRESENTANT SUPPLEANT</b>
Syndic CREIL REPUBLIQUE Syndic bénévole Monsieur Emile QUENEUTTE Copropriété 18 rue de la République	* Lots 1 + 2 + 3 Occupant : SAS Yakhis, épicerie spécialisée dans la vente de produits alimentaires bio et des circuits courts (en travaux) 18 rue de la République	Rosa OULD SAID	Mohamed ASSAMTI
Syndic IBAY Copropriété ASL Saint-Médard Place Saint-Médard	* Lots 2 + 5A + 5B + 5C + 5D Parking sous-sol (108 stationnements) + Occupant : Maison de la Ville Place Saint-Médard	Rosa OULD SAID	Mohamed ASSAMTI
Syndic IBAY Copropriété Chic Parisien Angle rues Roset/Jean Jaurès	* Lots 1 + 4 + 6 + 10 + 11 + 13 + 14 + 17 + 18 + 20 + 21 + 22 + 23 + 24 + 27 + 28 Lieux inoccupés : Angle rues Roset/Jean Jaurès	Rosa OULD SAID	Mohamed ASSAMTI
Syndic I-MOBILIA Copropriété Résidence Dugué Rues Marl/Dugué/République	* Lots 68 + 70 Lieux inoccupés : Rues Marl/Dugué/République	Rosa OULD SAID	Mohamed ASSAMTI

Syndic LAMY Copropriété Ru de Creil 15/17 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	* Lots 1 + 2 + 5 + 6 Occupant : SAMU Social 15/17 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	Rosa OULD SAID	Envoiyé en préfecture le 29/04/2026 Reçu en préfecture le 29/04/2026 Publié le 29/04/2026 ID : 060-216001743-20260429-10DEL_CM240426-DE
Syndic LAMY Copropriété Centre Sanitaire et Social 45 rue Voltaire (rdc)	* Lots 14 + 15 + 16 + 17 + 18 + 19 + 20 + 21 Occupants : Crèche municipale Les Marmousets, conseil départemental de l'Oise (PMI), médecine scolaire, sauveteurs de l'Oise, comité de Jumelage, psychologue	Rosa OULD SAID	Mohamed ASSAMTI
LOISELET ET DAIGREMONT Copropriété Résidence de la Roseaie	* Lots 631 + 671 Lieux inoccupés : 17 allée Colette * Lots 1645 + 1705 Occupant : 5 allée Colette - 1 agent municipal	Rosa OULD SAID	Mohamed ASSAMTI
SELARL R&D MONSIEUR GILBERT DECLERCQ Administrateur judiciaire provisoire Copropriété SDC Rue Roset	* Bât A : 6 lots (logements, bureaux, celliers) * Bât B : 4 lots (garages) * Bât C : 4 lots (garages) Lieux inoccupés : 7, 9 et 13 rue Roset	Rosa OULD SAID	Mohamed ASSAMTI

Cette désignation de représentant titulaire et de représentant suppléant vaut pour les copropriétés listées ci-dessus et s'étend à toute nouvelle copropriété dans laquelle la commune viendrait à acquérir un ou plusieurs lots postérieurement à la présente délibération.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-22 et L2121- 29,  
Vu l'avis de la commission «patrimoine et cadre de vie» en date du ,  
Considérant que la Ville doit être représentée aux assemblées générales des syndicats de copropriété et qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.  
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 30	Contre : 0	Abstentions : 8	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article unique :** de désigner madame Rosa OULD SAID, en tant que représentant titulaire, qui siègera aux assemblées générales et participera aux votes desdites assemblées pour les copropriétés pour lesquels la commune est membre selon le tableau précité, ainsi que monsieur Mohamed ASSAMTI, en tant que représentant suppléant en cas d'empêchement du titulaire.

CREIL, le **29 AVR. 2026**

Pour extrait certifié conforme,

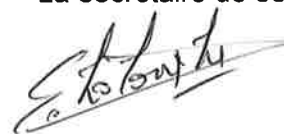
Monsieur Omar YAQOUB



Maire de Creil  
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance



Danielle SOKOLONSKI